

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal



**Pièce N°2 – Projet  
d'Aménagement et de  
Développement Durables**

**LACQ**  
**ORTHEZ**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# SOMMAIRE

**AVANT-PROPOS..... 5**

**AXE 1 / DES ÉCONOMIES DYNAMIQUES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE .....8**

**Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique.....8**

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA MUTATION DE L'INDUSTRIE..... 9

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE L'ARTISANAT ..... 9

CONSIDÉRER LES EXTERNALITÉS GLOBALES DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE POUR EN LIMITER LES IMPACTS ..... 10

AFFIRMER UNE STRATÉGIE COMMERCIALE AVEC DES SERVICES DE PROXIMITÉ ACCESSIBLE À TOUS..... 10

VALORISER L'AGRICULTURE LOCALE ET ACCOMPAGNER SA TRANSITION..... 11

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE LIÉE AU TOURISME..... 11

ENCOURAGER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ..... 12

**AXE 2 / UNE ARMATURE TERRITORIALE RENFORCANT L'ATTRACTIVITÉ ET LA SOBRIÉTÉ DU TERRITOIRE .....15**

**Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités .....15**

CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE ET LE RÔLE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS..... 16

MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE À HORIZON 2035 .....**Erreur ! Signet non défini.**

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS D'ICI 2035 .....18

FAVORISER LES MOBILITÉS DURABLES SUR LE TERRITOIRE .....19

PROPOSER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION ET ACCESSIBLE..... 21

CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ..... 22

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DE FAÇON QUALITATIVE TOUT EN VEILLANT A CE QU'ILS SOIENT ACCESSIBLES ET INCLUSIFS ..... 22

**AXE 3 / UN TERRITOIRE PRIVILÉGIANT LA QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET LE LIEN SOCIAL..... 24**

**Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et accompagnant un urbanisme favorable à la santé..... 24**

ASSURER LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS..... 25

PRÉSERVER ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LA TRAME NOIRE..... 25

ANTICIPER ET RÉDUIRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE ..... 26

VALORISER LES MARQUEURS DU PAYSAGE SINGULIER DU TERRITOIRE ..... 26

UTILISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME ..... 27

ACCOMPAGNER UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ ..... 28



# AVANT-PROPOS

# Préambule

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** a vocation à définir les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement pour l'intercommunalité, il se veut pour cela pragmatique. **Le PADD** est basé sur le diagnostic ainsi que sur l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) réalisé sur le territoire et de la volonté des élus de la CC Lacq-Orthez.

## **Article L 151-5 du Code de l'Urbanisme**

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

**1°** Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

**2°** Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

**Le PADD** conserve les principes fondamentaux introduits par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 et conformément à **l'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme**, il précise les objectifs de développement durable à retrouver à travers l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme :

**1°** L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales,
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux,
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels,

- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel,
- e) Les besoins en matière de mobilité.

**2°** La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville,

**3°** La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile,

**4°** La sécurité et la salubrité publiques,

**5°** La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature,

**6°** La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,

**7°** La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Le PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 25 mars 2024.

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la CC Lacq-Orthez

L'élaboration du PADD a fait l'objet d'un travail partagé entre les élus afin de retranscrire une vision partagée de la communauté de communes. A partir des enjeux identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement et le diagnostic, les élus ont pu formuler des ambitions d'évolution pour leur territoire. Ce PADD est donc le fruit d'un travail de réflexion entre les élus de la CC Lacq-Orthez.

## Méthodologie employée

Dans premiers temps, les élus ont travaillé, autour des 12 thématiques que le PADD doit aborder (Cf. article L.151-5 CU). Ils devaient alors prioriser les thématiques entre elles et proposer des orientations ou des actions pour chacune d'elles.

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | Aménagement de l'espace  |  | Urbanisme   |
|  | Equipements  |  | Habitat   |
|  | Transports et déplacements                                     |  | Equipement commercial   |
|  | Développement économique                                       |  | Loisirs   |
|  | Paysages   |  | Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers              |
|  | Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques |  | Développement des communications numériques et des réseaux d'énergies |

Dans un second temps, un travail collectif a été fait sur la base des résultats de la première étape. Il s'agissait de distinguer les propositions qui pouvaient être intégrées au PADD de celles qui ne le pouvaient pas (pour des raisons réglementaires) et de sélectionner celles qui répondaient à une volonté partagée. Une fois cela réalisé, un travail de spatialisation a permis de localiser les secteurs de développement préférentiel ainsi que la nature de ces projets (habitat, développement économique, loisirs, équipement public, etc.). Ce travail a été réalisé autour de 5 ateliers sectoriels, organisés entre novembre 2023 et mars 2024.

Ce travail a permis d'affiner les orientations à intégrer au PADD. De plus, la CC Lacq-Orthez dispose de nombreux documents en vigueur ou en cours de réalisation qui ont été pris en compte et intégrés aux orientations du PADD (Projet de territoire, PLH, PCAET, ...)

Le projet intercommunal de la CC Lacq-Orthez s'organise autour des trois grands axes suivants :

**Axe 1 / DES ÉCONOMIES DYNAMIQUES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,** Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique

**Axe 2 / UNE ARMATURE TERRITORIALE RENFORCANT L'ATTRACTIVITÉ ET LA SOBRIÉTÉ DU TERRITOIRE,** Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités

**Axe 3 / UN TERRITOIRE PRIVILÉGIANT LA QUALITE DE VIE, LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET LE LIEN SOCIAL,** Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé

Les exemples cités dans le présent document ont vocation à illustrer le propos et à affirmer des projets particuliers mais ne sont en aucun cas exhaustifs, d'autres projets compatibles avec les orientations définies pourront évidemment éclore.

# AXE 1 / DES ÉCONOMIES DYNAMIQUES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

*Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé  
industriel et du patrimoine historique*

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA MUTATION DE L'INDUSTRIE

### En accueillant des entreprises et des activités innovantes

La CC Lacq-Orthez, labellisée « Territoire d'industrie » sur l'axe Lacq-Pau-Tarbes souhaite développer autant que possible l'accueil d'entreprises et d'activités innovantes répondant à un besoin à l'échelle nationale. L'objectif majeur est le développement d'activités de pointe afin d'améliorer l'attractivité et la dynamique économique du territoire. Cette attractivité permettrait l'accueil de nouveaux actifs et donc de nouveaux habitants.

### En utilisant la transition énergétique et l'économie circulaire comme levier de développement

L'économie actuelle se veut tournée vers la transition énergétique, le fonctionnement circulaire et la revalorisation foncière. La CC Lacq-Orthez soutient et encourage cette démarche, notamment à travers plusieurs projets à l'échelle du territoire. La plateforme Mourenx-Noguères-Bésingrand porte plusieurs projets d'envergures tels que la production de vapeur et d'électricité verte « Projet Pavillon vert » ou encore la production de biogaz. La production d'énergie renouvelable locale est en effet un levier que la collectivité souhaite accompagner dans le cadre du développement et de la mutation de l'industrie territoriale.

### En mettant à disposition des plateformes de R&D pour les entreprises innovantes

Afin de rendre son territoire industriel attractif, la CC Lacq-Orthez souhaite soutenir divers projets innovants en proposant des plateformes de recherche et de développement. Le projet d'extension de la plateforme R&D et transfert technologique (CHEMSTART'UP) qui propose la promotion de la plateforme et la prospection de projets collaboratifs auprès des TPE/PME régionales s'ancre dans cette démarche.

### En accompagnant les projets industriels et leur émergence

Dans une volonté de favoriser le développement économique local, la CC Lacq-Orthez soutient les projets industriels en facilitant l'accueil de nouvelles initiatives et nouvelles entreprises. Cette démarche favorise la mise en place d'une stratégie

locale d'attractivité industrielle afin de permettre la mise en place pérenne de projets économique d'envergure.

### En développant l'écosystème local

La collectivité souhaite renforcer l'écosystème local en soutenant des projets industriels stratégiques. En ce sens, la transformation de friches industrielles pour le développement économique local sera favorisée. Dans la continuité de ce qui a été impulsé depuis plus de 20 ans, le bassin de Lacq souhaite s'affirmer comme un territoire industriel dédié à la chimie verte. La CC Lacq-Orthez souhaite accompagner les mutations industrielles au regard des enjeux en matière d'utilités industrielles dans un objectif global d'amélioration de la performance économique et environnementale des activités.

Il s'agit pour la CC Lacq-Orthez de développer un système d'industrie vertueux et durable qui s'intègre naturellement dans l'écosystème local (utilisation des fluides énergétiques et/ ou industriels tels que la vapeur, l'air comprimé, les biogaz, l'hydrogène, etc...).

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE L'ARTISANAT

### En valorisant le foncier économique

Dans le but de développer les zones d'activités et d'artisanat, la CC Lacq-Orthez souhaite valoriser et recycler le foncier en poursuivant la mobilisation des friches présentes sur le territoire.

Il est également primordial de penser l'optimisation foncière et la restructuration des zones d'activités notamment par la densification, la fonctionnalisation et la mutualisation des fonciers disponibles.

### En renforçant les ZAE actuelles et en créant de nouvelles

La CC Lacq-Orthez fait aujourd'hui le constat d'une limite atteinte en termes de capacités foncières pour le développement des zones d'activités. En ce sens, la collectivité souhaite enclencher une réflexion sur l'extension de zones d'activités économiques afin de réduire la consommation d'espace naturel. La consommation d'espaces par les zones dédiées à l'activité économique représentera 35% de la consommation d'espace projetée dans le cadre du PLUi.

### **En développant un dispositif d'accueil efficace des entreprises**

Afin de favoriser le développement économique et l'emploi sur son territoire, la CC Lacq-Orthez souhaite permettre aux entreprises de se développer harmonieusement et de recruter localement des actifs. Pour ce faire, la collectivité propose de renforcer la politique d'attractivité globale de son territoire.

Il s'agit notamment de co-construire une politique d'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire renforçant les solutions en termes de parcours résidentiel économique d'accueil (recherche de foncier, création de zones d'activités, immobilier d'entreprises, pépinières, tiers lieux, accueil des conjoints). En parallèle, le développement d'équipements territoriaux structurants offre une attractivité engageante tant pour les entreprises que pour les salariés.

### **En accompagnant l'implantation des artisans et en favorisant l'artisanat local**

La CC Lacq-Orthez prévoit la création de 1 600 emplois à moyen terme sur son territoire. Elle souhaite donc affirmer l'importance des artisans et de l'artisanat local pour le développement du territoire et des zones économiques de proximité.

Pour cela, des implantations stratégiques y compris en milieu rural seront rendues possibles dans le PLUi. La création d'un dispositif d'accueil efficace permettra également de proposer une répartition équitable et équilibrée des activités sur le territoire.

### **CONSIDÉRER LES EXTERNALITÉS GLOBALES DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE POUR EN LIMITER LES IMPACTS**

#### **En limitant les nuisances**

La proactivité de la CC Lacq-Orthez dans le cadre du développement économique s'articule avec le fait que l'ensemble des projets développés prennent en compte les impacts environnementaux, paysagers, la ressource en eau, les risques et nuisances.

Cette volonté forte, portée par la collectivité, s'ancre dans une ambition de préservation et de protection du territoire.

### **AFFIRMER UNE STRATÉGIE COMMERCIALE AVEC DES SERVICES DE PROXIMITÉ ACCESSIBLES À TOUS**

#### **En s'appuyant sur un territoire attractif et structuré pour intégrer une logique de complémentarité de l'offre**

Le territoire est structuré autour de deux polarités majeures : Orthez et Mourenx, qui organisent le territoire de par leurs spécificités urbaines, commerciales et industrielles.

Des pôles de proximité intermédiaires viennent complémentarément mailler le territoire (Artix, Monein, Puyoô, Arthez-de-Béarn et Sault-de-Navailles). Il est primordial pour la CC Lacq-Orthez de maintenir l'équilibre et la dynamique de l'armature en place au sein de sa politique intercommunale. Cette volonté marquée confortera notamment le rôle des centres-bourgs et soutiendra la solidarité entre les polarités et les communes.

#### **En confortant les commerces existants et en encourageant l'ouverture de nouveaux**

Le territoire présente une armature commerciale attractive et structurée. Cependant, une certaine dévitalisation des centralités se fait ressentir impliquant la nécessité de diversifier et conforter les activités commerciales sur le territoire, en lien avec l'accueil de nouveaux habitants sur l'ensemble des communes. Cette stratégie a pour but de permettre à la CC Lacq-Orthez de compléter l'offre existante et de l'ajuster aux besoins locaux. L'objectif est de pérenniser les commerces en place et de développer une offre complémentaire stratégique pour le développement d'une offre de proximité, notamment en centre-bourg. Il s'agit, à titre d'exemple, de réouvrir le café du village de Casteide-Candau.

#### **En encadrant le développement des grandes surfaces sur le territoire, en s'appuyant sur le schéma de développement commercial en vigueur**

La CC Lacq-Orthez souhaite organiser le développement des grandes surfaces commerciales sans porter atteinte aux pôles de proximité qui soutiennent localement les besoins des communes plus rurales. Une stratégie en faveur du commerce de centralité sera mise en place, notamment sur les centralités existantes d'Orthez et de Mourenx.

Les zones commerciales existantes doivent également être optimisées, modernisées et densifiées, dans le but de limiter l'ouverture de nouvelles zones. Cette orientation permettra l'application du schéma de développement commercial.

### VALORISER L'AGRICULTURE LOCALE ET ACCOMPAGNER SA TRANSITION

#### En maintenant l'activité agricole sur le territoire

La CC Lacq-Orthez souhaite autant que possible préserver ses terres agricoles de l'urbanisation. A cet effet, elle tiendra compte des activités existantes dans la définition de ses futures zones à urbaniser. L'objectif majeur pour le territoire est le maintien de l'activité agricole et du paysage local qui participe à son identité et sa qualité, tout en recherchant de nouvelles solutions pour loger les agriculteurs au plus près de leur exploitation.

#### En accompagnant la diversification de l'activité agricole

La collectivité ambitionne d'accompagner la diversification de l'activité agricole (notamment l'agro-tourisme) afin de favoriser le maintien de l'activité agricole. L'objectif est d'assurer la pérennisation et la mutation de l'activité agricole sur le territoire.

Il s'agit de soutenir des projets agricoles ambitieux en adéquation avec les enjeux environnementaux de demain : circuit court, agro-qualité, maraîchage, hébergement touristiques, cultures intermédiaires de valorisation énergétique, agrivoltaïsme, etc... La CC Lacq-Orthez souhaite accompagner ces projets territoriaux comme l'installation d'une distillerie à Saint-Médard par un agriculteur en place.

#### En encourageant l'exploitation forestière

La CC Lacq-Orthez encourage le développement de la filière bois de son territoire, sur lequel le couvert forestier est développé. La valorisation de cette filière encore sous-exploitée pourrait générer un développement économique et permettrait de favoriser en partie l'autonomie du territoire sur cet aspect. Il est cependant primordial pour la collectivité d'assurer la gestion durable des forêts et d'identifier des espaces boisés à préserver pour leurs intérêts paysagers et écologiques.

#### En permettant le changement de destination

Les projets de réhabilitation et de changement de destination de bâtiments agricoles seront encouragés afin de s'appuyer sur la richesse bâtie patrimoniale pour valoriser et développer le territoire. En zone agricole et naturelle, ces changements seront encouragés sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

### DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE LIÉE AU TOURISME

#### En s'appuyant sur les atouts paysagers

Le paysage du territoire est une (re)source d'activités de loisirs et de potentialités touristiques remarquables. Il s'agit de préserver la qualité des aménités paysagères, le patrimoine historique, culturel et architectural, les réservoirs et corridors de biodiversité tout en proposant le développement d'une économie touristique et culturelle accessible à tous.

#### En valorisant les sentiers de randonnée existants

Le réseau de chemins de randonnée existant est à développer et sera l'occasion de mettre en valeur le paysage et les espaces naturels de l'intercommunalité. Ils permettent également de créer des liaisons inter-villages afin de parcourir les espaces participant au patrimoine naturel et paysager.

Trois axes de randonnées orientés nord-est/sud-ouest (GR653, GR65 et GR654) traversent le territoire perpendiculairement à l'axe de développement principal.

La présence du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle est propice à la valorisation du paysage. L'ensemble des itinéraires permettent de découvrir le territoire au rythme de la marche. La CC Lacq-Orthez a d'ores et déjà mis en place des actions, telles que le Plan Local de Randonnée (PLR) et le schéma cyclable, pour conforter ces cheminements.

#### En affirmant une stratégie touristique

La CC Lacq-Orthez souhaite développer une stratégie de tourisme vert en lien avec la valorisation du cadre de vie. Dans le cadre de cette démarche, la collectivité a mis en place une stratégie touristique « Cœur de Béarn » 2022-2026 qui affirme des axes de développement touristique.

Il est aujourd'hui prioritaire, de valoriser le potentiel touristique existant du territoire (randonnée, chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, vélo, base de loisirs Orthez-Biron, loisirs de plein air, filière gastronomique et viticole, hébergements touristiques, etc...). La CC Lacq-Orthez souhaite accompagner et soutenir les projets touristiques afin d'augmenter l'offre tout en intégrant une approche environnementale à l'ensemble des projets.

### **En encadrant le développement des hébergements insolites et des changements de destination**

Dans la volonté de développement d'une économie liée au tourisme, la CC Lacq-Orthez ambitionne d'accompagner le développement de l'offre d'hébergements attractifs au cœur de son territoire.

Cette volonté a pour but de valoriser le patrimoine local (architectural et paysager) par la création d'hébergements dédiés (hébergement touristique en lien avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et avec l'agrotourisme) ou encore par la mise en place de changement de destination.

La diversification de l'activité agricole, et notamment de l'agrotourisme sera encouragée. Les projets de réhabilitation seront soutenus, comme celui du belvédère à Mourenx pour en faire un accueil de séminaire d'entreprises et un promontoire culturel.

## ENCOURAGER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

### **En encourageant tout type de production d'énergies renouvelables**

Compte tenu de la nécessité de développer la production d'énergies renouvelables, la CC Lacq-Orthez souhaite permettre, de façon raisonnée et sur des zones, surfaces ou équipements à définir, le développement de la production de ces énergies vertueuses.

### **En priorisant les sites dégradés ou déjà artificialisés**

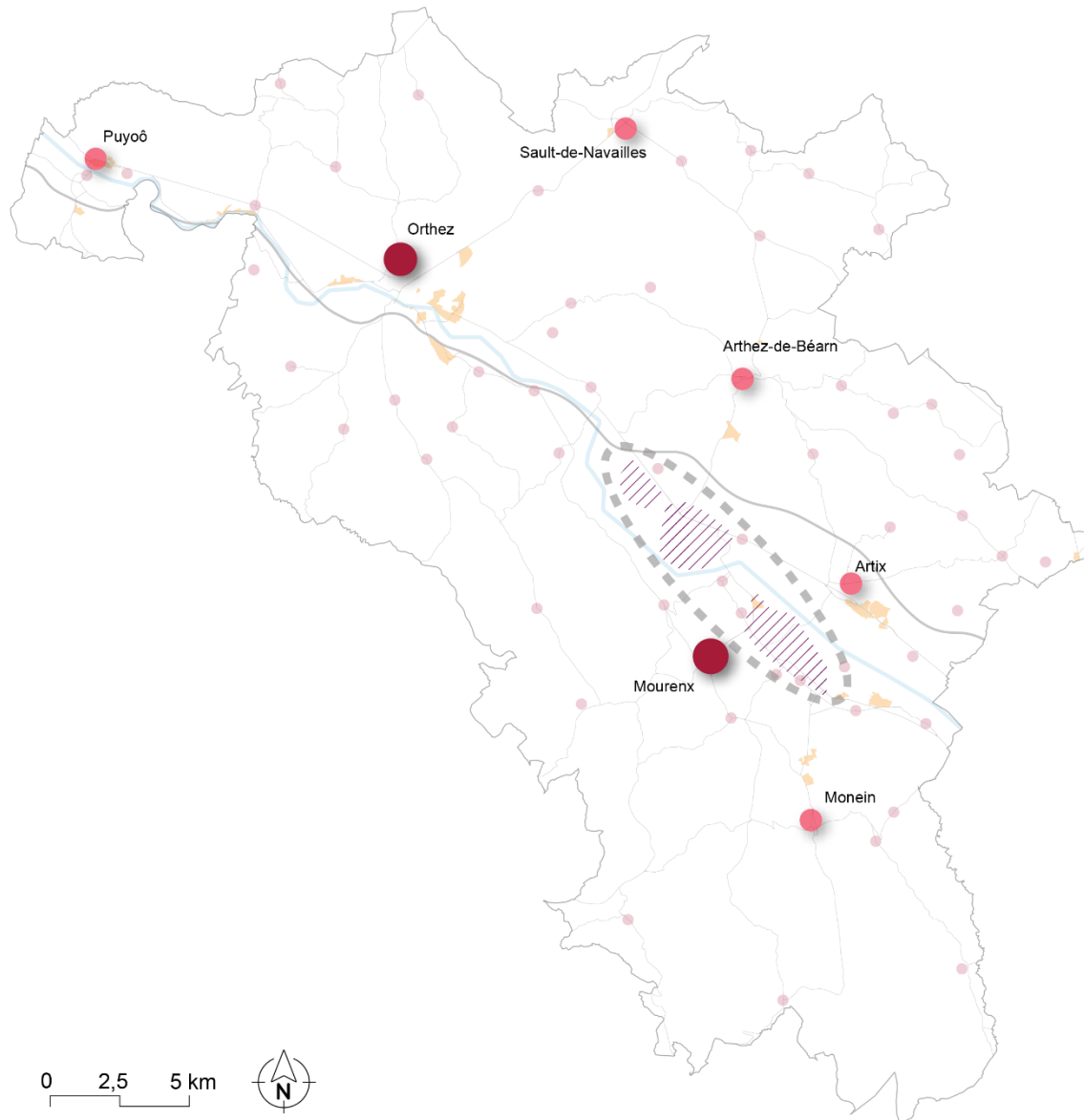
Le développement de la production d'énergies renouvelables sera favorisé sur les friches et anciens sites pollués, notamment les anciens puits présents sur le territoire. La volonté de la CC Lacq-Orthez est de réutiliser les espaces déjà artificialisés pour limiter la consommation d'espaces naturels perméables.

### **En créant un cadre réglementaire favorable, sous conditions**


La CC Lacq-Orthez souhaite organiser la production d'énergie renouvelable sur son territoire en imposant des conditions favorables à la mise en place de leur développement efficient.

De fait, le PLUi devra être compatible avec le PCAET révisé au travers de ses orientations politiques et traductions réglementaires liées à la thématique énergétique. Il devra également intégrer les schémas de zonages ZAE nR dans son règlement graphique.


Cartes 1 et 2 – Axe 1 : Des économies dynamiques permettant le développement du territoire, développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel




Développer l'activité industrielle


 Accompagner les projets industriels en renforçant le bassin : mobilisation des friches, extensions et accueil d'activités innovantes


Accompagner le développement des zones d'activités et de l'artisanat

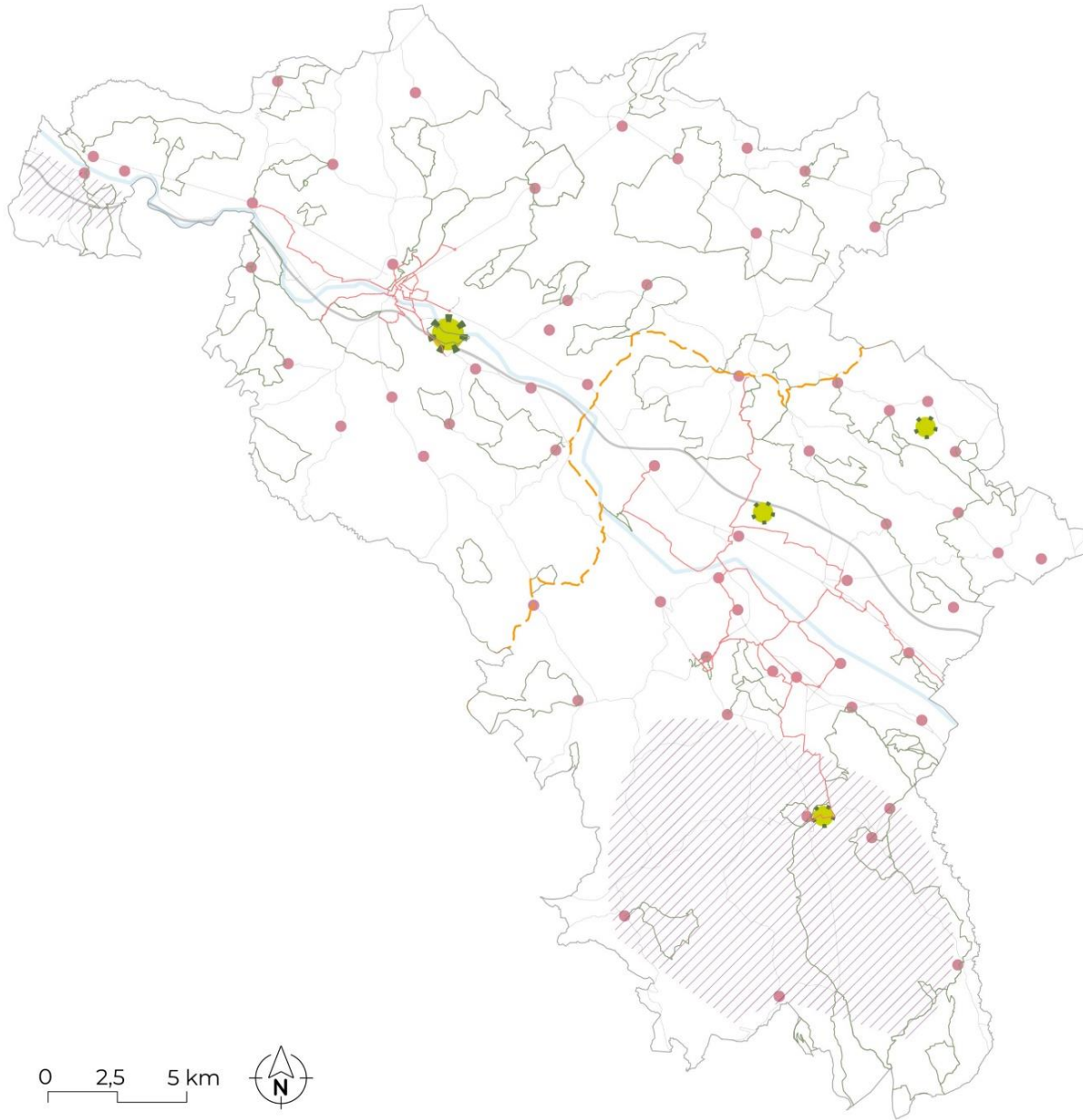
 Renforcer les ZAE existantes et revaloriser leur foncier pour accompagner le développement des zones d'activités et de l'artisanat

Affirmer la complémentarité de l'offre commerciale

 Conforter et développer les pôles commerciaux principaux : Orthez et Mourenx

 Développer les pôles intermédiaires

 Encourager la revitalisation des centralités de toutes les communes



**Développer une activité économique en lien avec le tourisme**

- S'appuyer sur le réseau de centres-villes, centres bourgs et coeurs de villages pour développer les lieux d'accueil en encourageant la mixité fonctionnelle
- ⚙ Conforter les espaces d'activités existantes et encourager les loisirs de plein air

**S'appuyer sur les mobilités douces pour valoriser le territoire et son cadre de vie**

- Profiter de la traversée du territoire par le GR 65, notamment pour les villages traversés
- Promouvoir l'utilisation des sentiers de randonnée (PLR)
- Encourager l'utilisation du vélo, notamment en appliquant le schéma cyclable de la CCLO

**Valoriser l'agriculture locale et accompagner sa transition**

- /// Accompagner les agriculteurs à diversifier leur activité (circuits courts, changement de destination...), notamment l'oenotourisme

# **AXE 2 / UNE ARMATURE TERRITORIALE RENFORCANT L'ATTRACTIVITÉ ET LA SOBRIÉTÉ DU TERRITOIRE**

*Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et en organisant les mobilités*

## CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE ET LE RÔLE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

### En affirmant les polarités et l'armature territoriale

Plusieurs polarités structurent aujourd'hui le territoire avec différents niveaux d'attractivité :

- Les centralités principales (Orthez et Mourenx), qui répondent aux besoins en termes de services, commerces et équipements ;
- Les pôles relais (Monein, Arthez-de-Béarn, Artix, Puyoô et Sault-de-Navailles), qui maillent le territoire et offrent un équilibre concernant l'offre de proximité.

Bien que l'armature territoriale se compose de polarités distinctes, chacune participe au fonctionnement territorial. Dans une volonté de maintenir et de pérenniser l'équilibre en place, la collectivité a pour objectif d'intégrer une logique de complémentarité et de maintien de l'armature territoriale en confortant le respect du rôle et des niveaux de chaque commune.

### En veillant à une mixité fonctionnelle

Afin d'encadrer le fonctionnement de l'armature territoriale, il est primordial de maintenir une mixité fonctionnelle sur les centralités. Effectivement, la CC Lacq-Orthez souhaite éviter l'effet de « communes dortoirs » sur son territoire en proposant, dans les centralités existantes, des espaces de mixité et de proximité. En ce sens, le PLUi formulera des dispositions favorables à une mixité fonctionnelle en intégrant notamment une maîtrise des emprises stratégiques.

### En s'appuyant sur les différences entre les deux polarités majeures

Le territoire de la CC Lacq-Orthez est structuré par deux polarités concentrant les activités et emplois : Orthez et Mourenx. Ces deux communes, inscrites au programme Petites Villes de Demain (PVD), présentent des armatures territoriales singulières. Effectivement, Orthez porte une attractivité commerciale, d'équipements de rayonnement supra-communal ainsi qu'un attrait touristique marqué. Mourenx représente un pôle de proximité attractif bénéficiant du rayonnement de l'attractivité paloise.

Aujourd'hui, la CC Lacq-Orthez ambitionne d'intégrer une stratégie de complémentarité entre ces polarités rayonnantes à l'échelle intercommunale.

### En s'appuyant sur la solidarité entre les polarités et les communes de strates rurales

La CC Lacq-Orthez souhaite appuyer la solidarité entre les polarités et les communes de strate rurale. Pour ce faire, il est envisagé de construire une politique globale intercommunale portant :

- La pérennisation des deux polarités attractives (Mourenx et Orthez) tout en conservant leurs différences et complémentarités,
- Le renforcement du rôle des centres-bourgs.

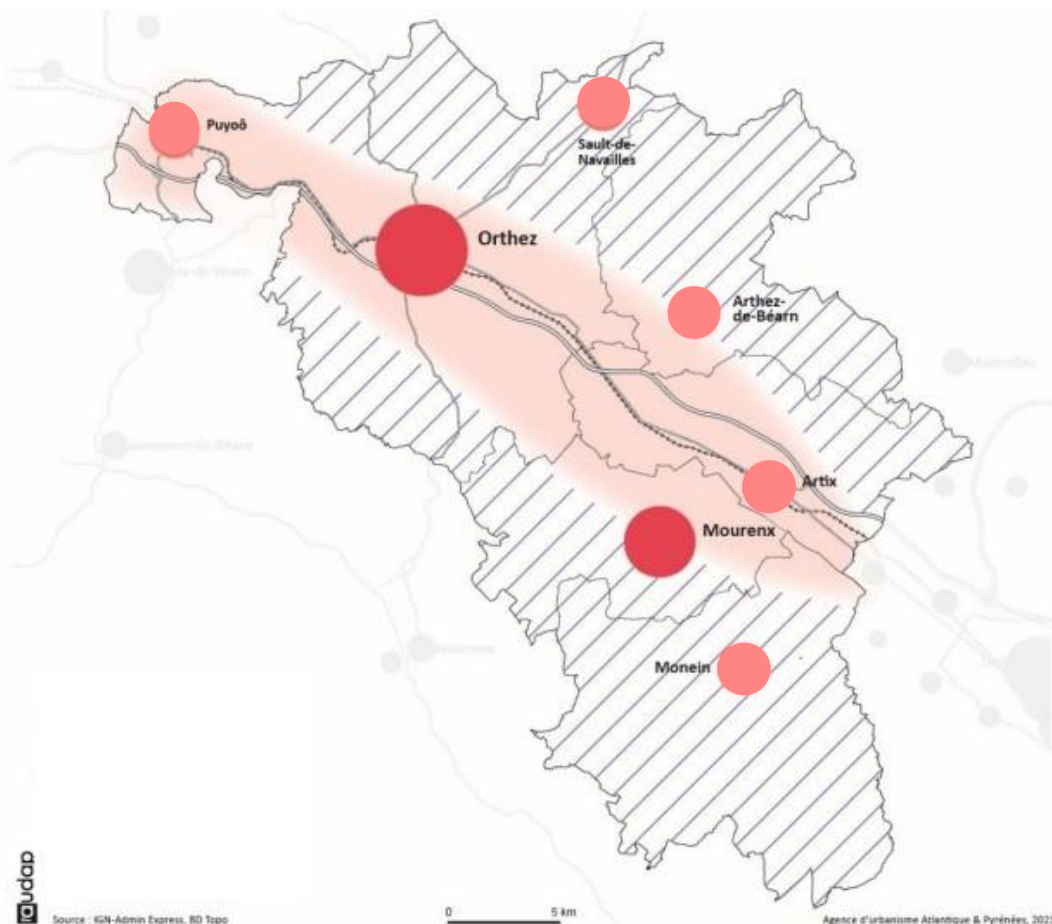
Cette politique permettra de consolider la solidarité existante entre les polarités structurantes et les communes plus rurales.

### En confortant les centres-villes, centres-bourgs

La collectivité est sensible au maintien de l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs sur son territoire. Effectivement, ces espaces identitaires participent activement à l'animation et au rayonnement du territoire de la CC Lacq-Orthez. Il est donc prioritaire de conforter cette dynamique en maintenant un cadre de vie qualitatif et en soutenant la présence de commerces de proximité. Un enjeu clé pour cet objectif concerne la conservation des linéaires commerciaux dans les centres-bourgs, comme le projet d'épicerie solidaire en lien avec le sentier de Saint-Jacques de Compostelle à Lacommande.

## Armature territoriale en lien avec le PLH

Carte 3 – Axe 2 : Une armature territoriale renforçant l'attractivité et a sobriété du territoire



- Polarités majeures**

Privilégier le développement des polarités de services et d'équipements  
Favoriser la mixité sociale  
*Prioriser le logement locatif social, la réhabilitation et le recyclage urbain*
- Pôles intermédiaires**

Relier les pôles intermédiaires aux grandes zones d'emploi en développant les alternatives à la voiture  
*Prioriser le logement locatif social, la réhabilitation et le recyclage urbain*
- Axe de développement / densité urbaine**

Concentration emplois / infrastructures / mobilités / équipements  
*Privilégier le collectif en locatif et en accession en travaillant le cadre et la qualité de vie (lien PLUi et PCAET)*
- Zones rurales**

Diversifier les formes d'habitat  
*Encourager la mixité des formes d'habitat, des formes urbaines et promouvoir l'innovation*  
Prioriser le développement au sein des enveloppes de centres-bourgs

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS D'ICI 2035

**En maintenant la population actuelle et en attirant de nouveaux habitants**

Dans le contexte de développement, la CC Lacq-Orthez souhaite redynamiser l'accueil de nouvelle population sur son territoire. Elle se fixe un taux de croissance annuel moyen de 0.5%. Pour s'inscrire dans la trajectoire définie par le Programme Local de l'Habitat et la politique de développement économique, le PLUi planifie donc une augmentation de la population d'environ 2 750 habitants supplémentaires entre 2025 et 2035.

Il s'agit d'attirer de nouveaux habitants, mais également de maintenir la population actuelle, notamment en favorisant le développement de l'activité économique et des emplois sur le territoire.

L'intercommunalité souhaite également améliorer son cadre de vie, notamment en proposant une offre de service et d'équipements adaptée au besoin de la population actuelle et future. Pour ce faire, le futur PLUi accompagnera la CC Lacq-Orthez au travers une programmation de logements et d'équipements ciblant les besoins du territoire.

**En remobilisant le parc de logements et en facilitant le changement de destination pour certains bâtiments**

Pour répondre au besoin de la population actuelle, et l'arrivée de nouveaux habitants d'ici 2035, le PLUi, en accord avec le PLH, prévoit la production de nouvelles constructions. Le principe de changement de destination est également un levier favorisé par la collectivité pour accueillir de nouveaux habitants.

Les centres-villes et centres-bourgs sont les localisations privilégiées dans le cadre de la remobilisation du parc de logements, notamment dans une volonté de remobilisation des logements vacants. Effectivement, la réhabilitation d'environ 430 logements est une ambition forte, portée par l'intercommunalité. Cette volonté politique propose une diversification de l'offre de logement tout en limitant la consommation d'espaces et en tenant compte des enjeux environnementaux.

|                           | Nombre de communes | Pourcentage de la population actuelle | Répartition de productions de nouveaux logements pour l'accueil de la population |
|---------------------------|--------------------|---------------------------------------|--|
| Secteur Monein            | 8                  | 14%                                   | 16%  |
| Secteur Mourenx           | 10                 | 20%                                   | 13%  |
| Secteur Orthez            | 22                 | 42%                                   | 39%  |
| Secteur d'Arthez-de-Béarn | 11                 | 8%                                    | 9%   |
| Secteur d'Artix           | 9                  | 16%                                   | 23%  |

**En améliorant la qualité des logements existants**

La mobilisation du parc de logements induit nécessairement une rénovation de leur qualité. La CC Lacq-Orthez porte un intérêt particulier au cadre de vie et à la qualité d'habiter, condition sine qua none pour accueillir de nouveaux habitants et maintenir la population existante. Pour ce faire, il est primordial d'améliorer le confort, la qualité environnementale et les performances énergétiques des logements existants. Il s'agit pour la CC Lacq-Orthez de proposer des logements efficaces énergétiquement et sains.

Le maintien à domicile des personnes âgées est également un enjeu prioritaire pour la CC Lacq-Orthez étant donné le vieillissement de la population en place.

**En diversifiant la typologie des logements**

Il est nécessaire d'initier une diversification de l'offre en tenant compte des besoins du territoire. En effet, la démographie du territoire est marquée depuis quelques années par une diminution significative de la taille des ménages (en 2020 la taille des ménages était de 2.18 en moyenne). Par ailleurs, 80% des logements du territoire sont des T4 et plus. Il semble nécessaire de diversifier la typologie notamment en proposant des logements de plus petites tailles (T1-T2 et T3) afin de répondre aux besoins réels de la population tout en conservant des formes urbaines garantes d'une qualité de vie préservée.

De plus, l'étude démographique démontre un vieillissement de la population, qui nécessite la mise en place de logements adaptés. Les projets de maisons intergénérationnelles à Arnos, Mourenx et Monein rentrent dans cette volonté de diversifier la typologie des logements sur le territoire de la CC Lacq-Orthez.

### MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE À HORIZON 2035

*Le PLUi se doit de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace par rapport à une période passée afin de tendre vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Le ZAN a pour objectif de maîtriser l'étalement urbain afin de limiter l'artificialisation des sols et de réduire les effets du réchauffement climatique.*

#### En respectant les objectifs chiffrés

Dans l'objectif de réduire la consommation des espaces naturels et perméables, la CC Lacq-Orthez souhaite limiter le phénomène d'étalement urbain et de mitage des constructions sur le territoire. La volonté première étant de permettre une densification urbaine de l'existant. L'objectif de réduction de consommation d'espace est fixé entre 46% et 50%, soit une réduction comprise entre 255 Ha et 275 Ha. Dans cette optique, 35% de la consommation d'espace seront dédiés au secteur de l'économie et 55% à celui de l'habitat.

Pour ce faire, la collectivité souhaite tendre vers une densité moyenne à l'échelle de l'intercommunalité de 9 logements à l'hectare, avec répartition différentielle selon les niveaux de polarité de l'armature.

#### En limitant l'étalement urbain

Autant que possible, la collectivité souhaite concentrer son développement urbain en continuité de sa trame urbaine existante. Quand cela est possible et opportun, il s'agira de conforter les bourgs ruraux afin de favoriser les habitations à proximité des services.

Cette orientation participera notamment à la densification des bourgs ruraux (investir les dents creuses restantes et réfléchir à un aménagement optimal) en tenant compte des questions de desserte, d'implantation et de densité. La CC Lacq-Orthez ambitionne de développer en priorité l'urbanisation au sein des trames urbaines afin de limiter l'urbanisation linéaire et diffuse favorisant l'étalement urbain.

L'objectif de cette orientation est de proposer un développement urbain mesuré et adapté aux besoins de chaque commune, dans un souci de cohérence générale, intercommunale.

#### En protégeant les spécificités de la trame bâtie du territoire

La trame bâtie est un élément identitaire et historique du territoire. Elle présente diverses influences (médiévale, béarnaise, landaise, industrielle, agricole...) qui témoignent du passé et de l'identité locale. Véritables « centres-bourgs » dans la majorité des communes, les trames bâties peuvent être considérées comme des potentiels de densification.

Consciente des enjeux, la CC Lacq-Orthez souhaite protéger les spécificités de la trame bâtie et en faire un vecteur d'identité et de qualité de vie sur le territoire, notamment en favorisant la présence d'aménités paysagères et la préservation du patrimoine local.

#### En mobilisant les friches et les logements vacants

Afin de respecter les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il est primordial de mobiliser les espaces et bâtis vacants, notamment dans les centres urbains. Effectivement, la CC Lacq-Orthez souhaite, en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH), mettre en place une politique de réhabilitation de ces logements. La réhabilitation de maisons dans le centre de Maslacq est un exemple probant des possibilités de mobilisation et de densification.

Les constructions pouvant faire l'objet d'une mutation (changement de destination) sont également un levier dans la modération de consommation d'espace. La CC Lacq-Orthez, conformément au PLH, priorise la lutte contre la vacance et se fixe comme objectif d'enrayer l'augmentation de la vacance de logements, notamment en ambitionnant de sortir 430 logements de la vacance.

### FAVORISER LES MOBILITÉS DURABLES SUR LE TERRITOIRE

#### En promouvant une offre de transport diversifiée et douce

Il apparaît essentiel pour les élus de la CC Lacq-Orthez de proposer une diversification de l'offre de transport sur son territoire. Effectivement, il est primordial de répondre aux besoins du quotidien et de courte distance pour favoriser les connexions de mobilités douces. Dans cette volonté de promotion

modale, la communauté de communes a créé un plan de mobilité simplifié en 2021 et un plan de mobilité rurale en 2019 dans le but de définir les grands enjeux qui orientent les décisions politiques et les futurs projets en termes de mobilités.

Par ailleurs, l'intercommunalité souhaite poursuivre le développement de l'intermodalité en créant des liens entre certaines communes, par exemple en reliant Artix à Mourenx, Orthez à Mourenx ou encore Sault-de-Navailles à Pau. Le réseau de bus interurbain en place est un exemple des solutions en cours de développement par la CC Lacq-Orthez.

Des initiatives locales et projets communaux viennent également soutenir cette volonté comme la commune de Laà-Mondrans qui a pour volonté d'aménager la route départementale pour les mobilités douces.

En accord avec la loi d'orientation des mobilités (LOM), visant à rendre les transports du quotidien plus faciles, moins coûteux, plus propres, et le SRADDET favorisant le développement de nouvelles formes de mobilités, le PLUi prendra en compte les mobilités actives dans ses orientations d'aménagement et de programmation.

### **En mettant en place des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Aujourd'hui, neuf communes de la CC Lacq-Orthez possèdent au moins une place de stationnement avec une borne de recharge pour véhicules électriques. La CC Lacq-Orthez poursuit son engagement en faveur d'une mobilité plus durable en améliorant l'offre afin d'assurer l'autonomie des usagers à l'échelle du territoire.

Le travail partenarial en cours avec TE64 pour le déploiement de bornes de recharge témoigne de cette volonté pour l'intercommunalité.

### **En maintenant le transport à la demande**

La CC Lacq-Orthez souhaite favoriser le développement de mobilités inclusives et locales en pérennisant le TAD (transport à la demande). Effectivement, la communauté de communes Lacq-Orthez a mis en place une offre TAD nommé « Mobilacq ». Malgré un déséquilibre de son utilisation, le TAD est un service qu'il faut étendre et conforter à l'échelle du territoire.

En complément, il existe des initiatives locales à l'échelle de quelques communes proposant une navette gratuite pour rejoindre Mourenx les mercredis et samedis (jours de marchés).

### **En aménageant des aires de covoiturage**

Le territoire de la CC Lacq-Orthez fait évoluer sa politique de stationnement afin de favoriser l'attractivité des espaces publics et équipements. Pour ce faire, l'organisation des espaces de stationnement devra s'adapter à la diversité des besoins en proposant notamment des aires de covoiturage.

Trois aires de covoiturage labellisées existent aujourd'hui à Orthez, Orthez-Biron et Sault-de-Navailles. Une réflexion de création d'une aire de covoiturage est également en cours à Abos. L'intercommunalité tend vers un maillage homogène de son territoire, ponctué par de nombreuses aires de covoiturage.

### **En sécurisant les entrées de bourgs/villes et les centres-bourgs/villes**

La CC Lacq-Orthez souhaite favoriser le développement des modes doux sur son territoire. Cela passera notamment par la création de connexions douces sécurisées dans et entre les bourgs, mais aussi au niveau des entrées de bourgs/villes et dans les centres-bourgs/villes. Effectivement, les stratégies locales de mobilité ambitionnent l'aménagement de zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux centralités attractives par les modes actifs. La collectivité souhaite que cette sécurisation permette la revitalisation des espaces publics et l'attractivité du territoire. Le PLUi pourra faciliter le développement d'une offre de mobilité collective afin de revitaliser les centres-bourgs et centres-villes tout en modérant la consommation d'espaces. Cette mise en place permettra d'aménager des espaces publics encourageant le développement des mobilités douces.

### **En prenant en compte les mobilités douces et alternatives adaptées au changement climatique dans les choix d'urbanisation**

Il est primordial de tenir compte du changement climatique dans les choix d'urbanisation à venir. Pour ce faire, la CC Lacq-Orthez souhaite aménager des espaces publics supports de mobilités douces et alternatives. Cette volonté contribue à revitaliser les espaces publics notamment en proposant une déminéralisation des lieux de rencontre ou en créant des corridors écologiques tout en préservant des essences locales.

Des initiatives locales telles que la création d'une piste cyclable à Laà-Mondrans vers Orthez ou la mise en place d'une liaison piétonne à Casteide-Cami vers Cescau, s'ancrent dans cette ambition portée par l'intercommunalité.

### **En évitant le développement linéaire et étiré le long des axes, le bâti diffus et mité**

Dans un contexte où les véhicules motorisés représentent la majorité des déplacements du quotidien, la CC Lacq-Orthez affirme une volonté marquée d'en limiter l'usage. Pour limiter l'urbanisation linéaire, l'aménagement du territoire concentrera les zones à urbaniser afin de minimiser l'usage des véhicules motorisés.

Le PLUi prendra en compte les mobilités dans les choix d'urbanisation en identifiant des potentiels de densifications et en limitant l'étalement urbain le long des axes, le bâti diffus et le mitage.

### **En prenant en compte le déploiement du RER Pyrénéen voir du RER basco-landais**

Il apparaît essentiel pour les élus de la CC Lacq-Orthez de favoriser le développement des axes de transports publics en partenariat avec la région afin d'assurer l'équité face à la mobilité pour l'ensemble des habitants du territoire. L'intercommunalité souhaite notamment développer l'offre ferroviaire en complémentarité des lignes de trains express régionaux (TER) existantes. Effectivement, de grandes lignes circulent déjà sur le territoire à travers l'axe de Tarbes-Pau-Bayonne via notamment trois gares intermodales (Artix, Orthez et Puyoô) sur le territoire.

Cette volonté de déploiement a été actée par le contrat d'axe ferroviaire du Béarn porté par la région Nouvelle-Aquitaine en 2013. Les différentes gares sur le territoire représentent un potentiel majeur pour la CC Lacq-Orthez, notamment pour l'ouverture du territoire, son accessibilité et son développement économique.

### **En intégrant une réflexion sur le dernier kilomètre**

La CC Lacq-Orthez ambitionne d'inscrire son territoire dans la politique du dernier kilomètre notamment en rapprochant les services publics des populations locales qui s'en trouvent éloignées. Réelle problématique urbaine, économique et écologique, l'intercommunalité souhaite aujourd'hui proposer une politique de proximité par le biais d'initiatives locales et d'infrastructure publiques.

## PROPOSER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLE ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION

### **En améliorant et en mutualisant les équipements existants**

La CC Lacq-Orthez s'attache à maintenir un niveau d'équipement suffisant et efficace pour répondre aux besoins de la population en place, mais également permettre de conserver le cadre de vie sur la durée en adaptant les potentiels des services et des équipements.

Le PLUi pourra prévoir une localisation (OAP ou emplacements réservés) des emplacements favorables à l'implantation des équipements en centre-ville/bourg ou dans des espaces facilement accessibles depuis le centre. La mixité fonctionnelle sera également recherchée, notamment en proposant une compacité des équipements (notamment la mutualisation d'équipements sportifs) ainsi qu'une accessibilité simplifiée et sécurisée par les modes actifs pour l'ensemble du territoire. La CC Lacq-Orthez souhaite par ailleurs encourager les initiatives des collectivités qui souhaitent s'investir dans l'attractivité de leur bourg et ainsi réinvestir le bâti ancien.

### **En favorisant l'autoconsommation énergétique collective et individuelle**

La collectivité favorise la consommation d'énergie produite localement. Cette initiative, qu'elle soit collective ou individuelle, permettra de mettre à profit les ressources du territoire pour les usagers. En effet, l'autoconsommation collective permet de mutualiser l'énergie produite localement pour favoriser le développement des énergies renouvelables et la réduction des coûts énergétiques. A l'échelle individuelle, les bienfaits sont équivalents et permettent de concevoir un territoire autonome et producteur d'énergies renouvelables.

### **En maintenant les écoles dans les villages**

Afin de garantir un maillage scolaire sur l'ensemble du territoire, la collectivité accompagne le maintien des écoles sur son territoire, et notamment dans les villages (RPI). En corrélation avec la dynamisation du territoire et l'accueil de nouvelles populations, il est primordial de préserver une offre adéquate et qualitative à l'échelle de la collectivité.

La CC Lacq-Orthez souhaite accompagner cette action par des dispositifs scolaires solidaires et coopératifs, comme la mise en place d'une restauration

scolaire adaptée et une solidarité entre les communes. Le projet de cuisine centrale à Monein est actuellement à l'étude.

### **En accompagnant la création de lieux de vie**

A travers cette orientation, la CC Lacq-Orthez démontre sa volonté de proposer des aménagements diversifiés et productifs qui se veulent attractifs à l'échelle du grand territoire.

Dans ce contexte, le développement de projets tels que : les projets associatifs, la création d'épicerie de proximité, l'aménagement d'espaces de coworking, etc... seront favorisés dans les documents d'urbanisme.

### **En créant des équipements dédiés aux jeunes, aux seniors et aux associations**

Le territoire de la CC Lacq-Orthez doit accueillir, en cohérence avec ses besoins, des lieux d'accueil à destination de toutes les générations : pour les jeunes (maisons d'assistant(e)s maternel(les), micro-crèches, crèches...) et pour les seniors (maisons de vie pour seniors...). L'objectif est le bien-vivre à la CC Lacq-Orthez, avec des équipements et des lieux de vie adaptés à tous les besoins. Il s'agit également de mettre en place un réseau performant de services de santé autour du pôle de santé localisé à Orthez et d'un réseau de maisons de santé et d'acteurs inhérents sur l'ensemble du territoire. La Collectivité pourra se saisir des emplacements réservés (ER) dans le cadre du PLUi afin de spatialiser les projets.

D'autre part, le tissu associatif local est garant du dynamisme du territoire. Quand cela est nécessaire, le PLUi devra permettre d'accompagner l'évolution ou la création de ces lieux de rencontre et d'activités locales comme l'évolution de l'ADAPEI à Baigts-de-Béarn

### **En aménageant des zones de rencontres et de mixité et de convivialité**

La CC Lacq-Orthez souhaite encourager les initiatives des collectivités qui souhaitent s'investir dans l'attractivité de leur territoire. Des projets d'aménagements d'espaces publics avec du mobilier adapté (tables de pique-nique, bancs, etc...), de création de city-stades et de terrains de jeux seront permis par le PLUi.

Il est important pour la Collectivité de garantir et d'améliorer le cadre de vie de ces lieux de rassemblement, d'évènements, de cohésion sociale.

## ACCENTUER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

### **En donnant accès au haut débit à tous les usagers**

Les élus de la CC Lacq-Orthez souhaitent donner à tous les habitants un accès performant aux activités en ligne, à des nouveaux usages numériques (télémédecine, administration, services, éducation, etc...), mais aussi à une couverture complète en matière de téléphonie mobile.

Un tel dispositif permet également de favoriser le développement du télétravail en zone rurale afin de participer au rééquilibrage de la répartition des actifs sur le territoire.

## AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DE FAÇON QUALITATIVE TOUT EN VEILLANT À CE QU'ILS SOIENT ACCESSIBLES ET INCLUSIFS

### **En tant que supports de mobilités douces**

Plusieurs espaces publics du territoire de la CC Lacq-Orthez sont pourvus de cheminements doux, encourageant la marche et l'utilisation du vélo.

La CC Lacq-Orthez souhaite poursuivre l'aménagement de ces espaces pour proposer un territoire durable, inclusif et attrayant. Cette mutualisation des usages participe à l'attractivité des espaces publics. La collectivité favorisera l'aménagement d'espaces publics qui proposent un développement des mobilités douces.

### **En pensant les espaces publics comme créateurs de liens participants à la qualité de vie**

Autant que possible, la collectivité souhaite proposer des espaces publics comme liens entre différentes centralités, des lieux supports d'usages diversifiés et vecteurs de rencontres et de lien social (comme des marchés, foires, etc...).

Pour les élus de la CC Lacq-Orthez, les espaces publics doivent permettre un cadre de vie agréable avec une présence végétale. La collectivité prône un aménagement fonctionnel permettant une valorisation du patrimoine local. Effectivement, les espaces publics sont essentiels pour assurer un cadre vie agréable notamment par l'apport de végétation qualitative et d'aménités renouvelées.

### **En favorisant la perméabilité des sols**

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la CC Lacq-Orthez s'attache à favoriser la création d'espaces vertueux et en phase avec les enjeux de demain. Les espaces publics participent à la réduction des îlots de chaleur en limitant l'imperméabilité de leurs sols, en créant des espaces de fraîcheurs en milieu urbain ou encore en maintenant la nature en ville avec notamment la création et protection d'EVP (espace vert protégé) ou d'EBC (espace boisé classé). Le projet de création d'un poumon vert dans le centre-ville d'Arthez-de-Béarn illustre cette orientation.

Les espaces privés sont également concernés par cet objectif de perméabilité. Le futur PLUi pourra par exemple imposer une emprise de pleine terre sur les unités foncières des ZAE, ou encore la protection des cœurs d'îlots privés en centre-bourg.

### **En mutualisant et requalifiant certains espaces publics**

A travers le PLUi, la collectivité souhaite valoriser les espaces publics existants en affirmant la vocation de certains d'entre eux, qu'il s'agisse de lieu de rassemblement, d'espace de loisirs, ou simplement d'un lieu de passage. La redynamisation du centre-bourg de Cescau par des réaménagements (végétalisation, places de parking perméables, cheminements, etc...) est un exemple illustrant la volonté de la CC Lacq-Orthez en la matière.

En ce sens, il est possible d'envisager la mutualisation des espaces publics et l'accueil d'évènements pour multiplier les usages. Cette mutualisation permettra notamment de créer de nouveaux usages et de rendre dynamique le territoire.

# **AXE 3 / UN TERRITOIRE PRIVILÉGIANT LA QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET LE LIEN SOCIAL**

*Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé*

## ASSURER LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

### En maintenant les terres agricoles et les espaces naturels

La collectivité souhaite autant que possible préserver ses terres agricoles de l'urbanisation. Pour cela, le PLUi tiendra compte des activités existantes dans la définition de ses futures zones à urbaniser. L'objectif majeur pour la collectivité est le maintien de l'activité agricole et du paysage local qui lui est propre. En maintenant une activité agricole de qualité, la collectivité ambitionne de participer au maintien des milieux ouverts.

### En préservant les milieux et les habitats les plus patrimoniaux

Le PLUi de la CC Lacq-Orthez a pour objectif de préserver le patrimoine naturel local en protégeant les trames vertes et bleues (TVB) ainsi que les milieux et habitats les plus emblématiques : les tourbières, les prairies humides, les landes, les pelouses sèches et les forêts anciennes. De fait, les tourbières regroupent l'essentiel de la biodiversité singulière et donc patrimoniale du territoire. La CC Lacq-Orthez aspire à préserver ces milieux naturels identitaires et emblématiques.

### En conservant une matrice paysagère favorable à la biodiversité

Les ressources naturelles et les continuités écologiques constituent un élément paysager fondamental dans la composition du territoire de la CC Lacq-Orthez. En ce sens, la collectivité s'engage pour préserver et restaurer la trame verte et bleue. Il s'agit, par cette préservation paysagère, de conserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques identifiées dans le diagnostic ou dans l'étude spécifique du CEN. Le maintien des haies, des bocages et des milieux ouverts sera intégré dans le PLUi.

### En veillant à la ressource en eau, à sa protection et à sa gestion

Les milieux aquatiques et humides devront également être traités avec une attention particulière. La gestion des cours d'eau sera prise en compte dans les documents d'urbanisme. La CC Lacq-Orthez souhaite mettre en place des systèmes de gestion pour maintenir des zones tampons dans les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et limiter les activités anthropiques en bord des cours d'eau.

La CC Lacq-Orthez confirme l'importance de la préservation de la ressource en eau et sera vigilante quant aux questions d'infiltration des eaux.

### En aménageant des espaces verts et en conservant des « poumons verts » existants

Les espaces verts jouent un rôle crucial dans la préservation et la protection de l'environnement, notamment en milieu rural. Dans cet effort de préservation des espaces naturels, la CC Lacq-Orthez est favorable à l'aménagement d'espaces verts qualitatifs et arborés, mais également à la conservation des poumons verts existants tels que le site « Château d'Orthez et bords du Gave ». Ces espaces paysagers permettent, par le couvert arboré développé, de limiter les effets du changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air. Les espaces à préserver et ceux porteurs de projets environnementaux seront localisés dans le PLUi (OAP, emplacements réservés, zones naturelles, etc...).

### En introduisant la notion de compensation en remettant en état les espaces délaissés

Les mesures compensatoires visent un bilan écologique neutre ou, dans le meilleur des cas, une amélioration globale de la valeur écologique d'un site. Il s'agit de remettre en état des espaces verts délaissés que ce soit par des projets de renaturation, de reforestation ou de reconquête agricole. La CC Lacq-Orthez a pour objectif de mettre en place des mesures compensatoires incitatives pour remettre en état ces espaces abandonnés.

## PRÉSERVER ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LA TRAME NOIRE

### En assurant la protection des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des TVB

La collectivité souhaite avoir une approche intercommunale sur ces enjeux de préservation de la biodiversité, avec par exemple des protections cohérentes entre différents milieux (zones humides, ripisylves, boisements, espaces ouverts...). Cela permettra de protéger les abords des zones humides où se concentre une biodiversité importante et de préserver les réservoirs de la biodiversité patrimoniale du territoire. En effet, plus de 20 000 hectares ont été identifiés

comme réservoirs de biodiversité dans le diagnostic, ces espaces seront identifiés dans le PLUi pour en assurer la protection et le maintien à l'échelle intercommunale (OAP, documents graphiques, etc...).

La collectivité souhaite étudier, à l'échelle du PLUi, les corridors écologiques de son territoire et les prendre en compte dans la construction de son projet urbain afin d'assurer la protection des réservoirs de biodiversité et en préservant les corridors écologiques et les TVB (haies, bois, bosquets...).

### **En maintenant la biodiversité et en préservant la faune et la flore**

La protection de l'environnement est une priorité pour la collectivité. Le maintien de la biodiversité et de la nature en ville doit être pris en compte dans le cadre du document d'urbanisme intercommunal.

Il s'agit également de protéger les habitats les plus intéressants pour la biodiversité : landes sèches, cours d'eau, ripisylves, tourbières qui hébergent l'essentiel des espèces patrimoniales de la faune et de la flore intercommunale.

La CC Lacq-Orthez est un acteur majeur de la trame noire du Pays de Béarn, l'objectif étant de créer au cœur du Béarn, un corridor écologique qui maintiendra une obscurité propice à la biodiversité.

## ANTICIPER ET RÉDUIRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE

### **En prévenant des inondations et en poursuivant une bonne gestion de l'eau**

La CC Lacq-Orthez veut mettre en place des solutions concrètes pour prévenir les inondations comme l'augmentation des espaces verts perméables afin de minimiser l'apparition et la gravité des crues ou encore la mise en place de plantations aux réseaux racinaires importants permettant l'évacuation efficace de l'eau par le sol.

Effectivement, en limitant l'imperméabilisation des sols, la CC Lacq-Orthez cherche à développer une gestion efficace de l'infiltration de l'eau afin d'assurer une meilleure transparence hydraulique du territoire.

Pour participer à la bonne gestion des eaux et limiter le ruissellement de l'eau de pluie, l'utilisation de matériaux perméables ainsi que l'intégration de zones d'infiltration (noues, etc...) seront favorisées dans les projets d'urbanisme.

### **En tenant compte des PPR dans le développement des projets**

Treize communes sont concernées par un PPRI sur le territoire (Orthez, Noguères, Pardies, Abidos, Mont, Mourenx, Lacq, Abos, Tarsacq, Bésingrand, Os-Marsillon, Artix et Labastide-Cézéracq). La CC Lacq-Orthez recense également trois PPRT. Les risques naturels et technologiques seront pris en compte dans le PLUi et dans le projet urbain de la collectivité.

### **En développant les outils et les procédures pour une maîtrise des risques industriels**

Le territoire de la CC Lacq-Orthez comprend 21 installations classées dans le cadre du risque industriel. De fait, les communes de Lacq, Mourenx, Mont et Pardies disposent d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le règlement d'urbanisme localise et prend en compte les zonages produits dans les PPRT afin de proposer une carte générale des aléas relatifs aux installations à risque.

Afin de maîtriser l'utilisation des espaces riverains des installations classées, la CC Lacq-Orthez respectera, par le biais du PLUi les conditions fixées par les PPRT.

## VALORISER LES MARQUEURS DU PAYSAGE SINGULIER DU TERRITOIRE

### **En encourageant l'intégration des futures constructions dans le paysage**

Le territoire souhaite conserver la qualité et l'identité de son cadre de vie pour répondre aux besoins des habitants et attirer des visiteurs.

Cette approche a pour objectif de protéger les spécificités de la trame bâtie de la CC Lacq-Orthez. Il s'agit de veiller à l'insertion des nouvelles constructions à la trame bâtie existante en proposant une intégration paysagère qualitative et un respect de l'identité architecturale locale.

La CC Lacq-Orthez souhaite garantir l'harmonie architecturale des constructions. Des prescriptions architecturales et paysagères seront fixées pour accompagner

les projets de rénovations et de constructions locales. Une attention particulière sera également portée à la localisation et à l'implantation des nouvelles constructions.

### **En valorisant l'agriculture comme marqueur paysager**

Le paysage de la CC Lacq-Orthez est principalement marqué par l'agriculture et les espaces naturels. En effet, les parcelles agricoles intègrent la mosaïque paysagère identitaire du secteur et participent à la richesse paysagère du territoire. La collectivité souhaite mettre en valeur son territoire en proposant une valorisation de l'agriculture comme élément prégnant dans le grand paysage.

La préservation et le développement des entités végétales au sein des secteurs de grandes cultures dans les vallées, permettront pour la CC Lacq-Orthez, de valoriser l'agriculture comme paysage local et emblématique.

### **En préservant les points de vue remarquables**

Il est important pour la CC Lacq-Orthez d'assurer la préservation des grandes caractéristiques paysagères de son territoire en maintenant des points de vue caractéristiques. Le territoire est en effet reconnu pour ces points de vue remarquables notamment depuis le haut des coteaux d'où l'on peut admirer les vallées, les plaines, et même les Pyrénées.

Ces perspectives sur le grand paysage seront identifiées dans le PLUi (OAP, règlement graphique, etc...). La préservation du point de vue depuis Parbayse vers Cuqueron est un exemple de projet soutenu par la collectivité.

### **En valorisant le patrimoine naturel**

La valorisation du patrimoine naturel est un enjeu clé dans le cadre du développement du territoire de la CC Lacq-Orthez. Effectivement, la préservation de ces espaces est primordiale dans la découverte du paysage singulier de la collectivité.

La préservation des crêtes à Saint-Boès est un exemple de valorisation que la CC Lacq-Orthez souhaite mettre à en place.

## UTILISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME

### **En développant des activités touristiques autour des espaces naturels et du patrimoine terrestre**

Les activités touristiques doivent tendre vers une offre durable, culturelle et sportive principalement à destination des habitants. La collectivité souhaite orienter le tourisme vers l'environnement et le patrimoine architectural pour favoriser la promotion du territoire.

Le développement d'itinéraires touristiques qui regroupent mobilité active, loisirs de plein air, patrimoine et culture est à favoriser.

### **En mettant en valeur les atouts culturels et patrimoniaux du territoire**

La CC Lacq-Orthez compte 21 édifices classés au titre des Monuments Historiques (principalement des églises et châteaux). Ces entités patrimoniales et culturelles sont réparties de manière relativement homogène sur le territoire.

Le PLUi intègre les monuments historiques et leurs périmètres de conservation dans ses réflexions afin de préserver et de protéger le patrimoine architectural local. Par ailleurs, le centre-ville d'Orthez propose une forte concentration de patrimoine remarquable. Cette composante sera prise en compte dans le règlement d'urbanisme.

Dans ce contexte, les projets de valorisation des atouts culturels et patrimoniaux seront encouragés comme la création d'un pôle culturel au sud du territoire, autour de la centralité de Monein.

### **En valorisant les atouts paysagers**

Afin de développer le tourisme, l'intercommunalité ambitionne de mettre à profit les atouts paysagers pour proposer une offre de plein air attractive.

La mise en valeur des cours d'eau, lacs et espaces de randonnées permettront une découverte renouvelée et paysagère du territoire. Le réseau de chemins existants (pédestres et cyclables) sera développé pour mettre en valeur le territoire.

La CC Lacq-Orthez bénéficie du passage du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sur son territoire pour développer un développement touristique ambitieux et valorisant.

### **En valorisant les atouts gastronomiques**

À travers son PLUi, la CC Lacq-Orthez souhaite faciliter les projets de circuits courts afin de pérenniser l'activité agricole et de valoriser la production locale.

La collectivité souhaite mettre en place une réglementation favorable à la diversification de l'activité agricole (vente de détails, agrotourisme, etc...).

construire collectivement un projet urbain intégrant la santé selon les besoins du territoire.

## ACCOMPAGNER UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ

### **En renforçant la prise en compte de la santé environnementale dans les projets**

À travers son PLUi, la CC Lacq-Orthez souhaite faire de la santé environnementale un axe prioritaire de l'urbanisation. Il s'agit notamment de proposer des espaces publics favorables à une meilleure qualité de l'air, des espaces arborés pour lutter contre les îlots de chaleur urbains ou encore de développer des mobilités actives pour favoriser la pratique d'activités physiques. Des initiatives pour améliorer les habitudes de consommations ou le cadre de vie au sens large seront appréciées et valorisées par la collectivité.

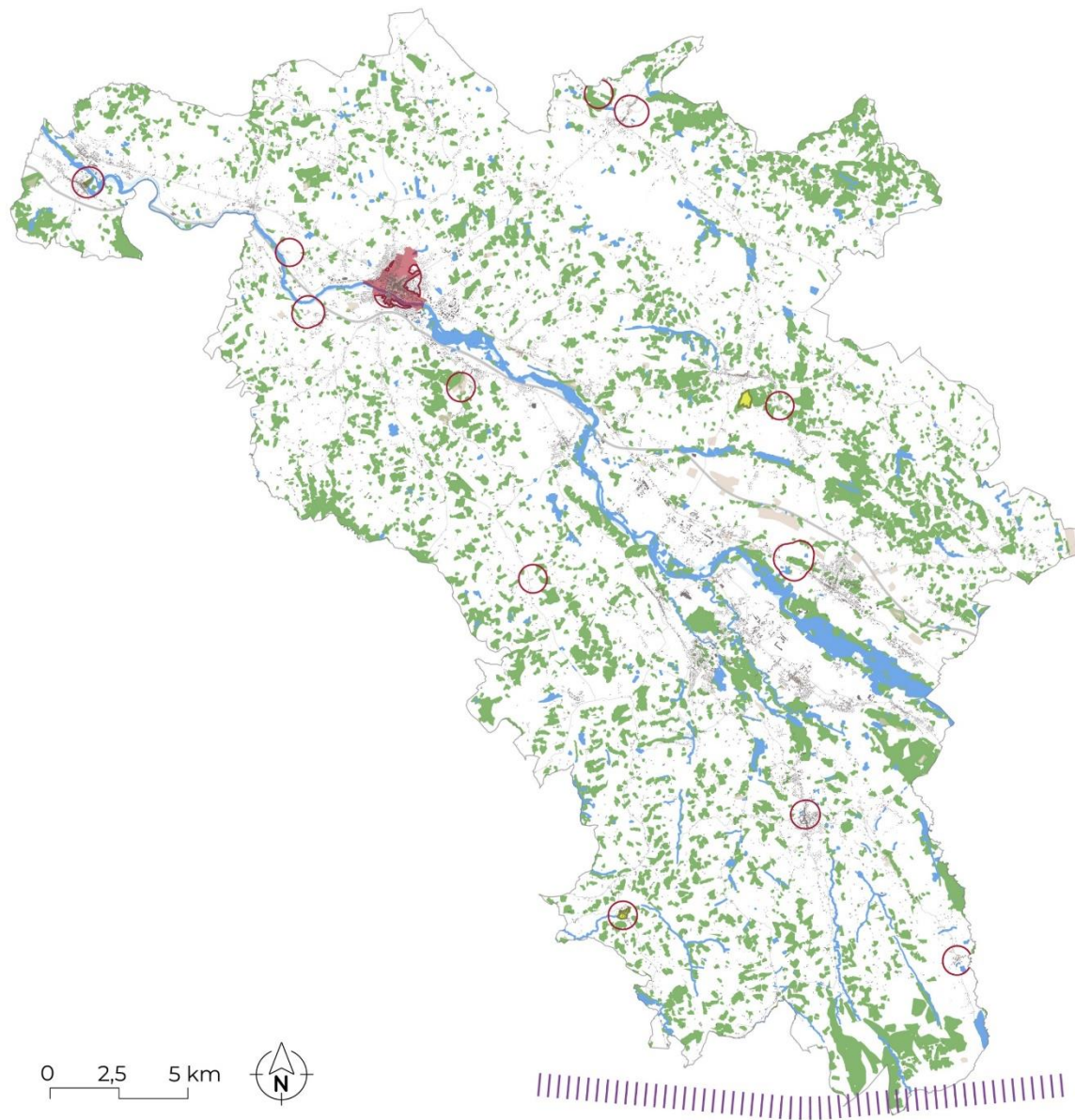
### **En intégrant le développement d'un urbanisme favorable à la santé dans les projets d'aménagement**

L'urbanisme favorable à la santé vise à améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants. En ce sens, la CC Lacq-Orthez promeut une démarche de santé globale et encourage les choix qui minimisent l'exposition à des facteurs de risques (pollution de l'air, nuisances sonores, isolement...). Il s'agit également pour la collectivité de favoriser les conditions qui protègent la santé (pratique d'activité physique, accès aux espaces verts, etc...). La création d'espaces équitables pour tous, tenant compte des enjeux environnementaux est une priorité au développement du territoire de la CC Lacq-Orthez dans les années à venir.



### **En intégrant le contrat local de santé au projet de territoire**

Afin de mettre en place un projet de santé ambitieux sur son territoire la CC Lacq-Orthez a participé à la rédaction d'un contrat local de santé (CLS). Cet outil proposant de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en répondant aux attentes de la population, sera pris en compte dans le PLUi. Il s'agit de

Carte 4 – Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social, valoriser le territoire tout en préservant sa qualité paysagère et ses richesses écologiques



**Assurer la préservation des espaces naturels et forestiers**

-  Préserver les zones humides
-  Préserver les réservoirs de biodiversité (forêts présumées anciennes, landes sèches, prairies et pelouses)

**Valoriser les éléments du paysage singulier du territoire**

-  Prendre en compte les spécificités du centre historique d'Orthez, en lien avec le SPR
-  Intégrer les monuments historiques et leur périmètre de protection à la réflexion du PLUi
-  Valoriser la trame bâtie : patrimoine vernaculaire, intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions et des extensions des trames urbaines
-  Préserver le patrimoine archéologique (ZPPA)
-  Veiller au maintien des points de vue, notamment sur le grand paysage et sur les Pyrénées